



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2026/30

Date d'envoi de la convocation : 16 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 16 avril 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, jeudi 23 avril 2026, sous la présidence de Madame le Maire – Valérie GIRAUD, en application de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GIRAUD, M. ROUVIER, Mme LAMY, M. DURAND, Mme SAVIN, M. HELOIRE, Mme SALAZAR, M GUGLIERMINA, Mme PIN, M. LEGAL, Mme ROCHE, M. MICHAUD, Mme MONNIER, M. RANEBI, M ANDRZEJEWSKI, M. BERAUD, Mme PERRIER-GROS-CLAUDE, M. TERRIER, Mme LEBRETON, M. MADER, Mme BONY, M. TOUZOT, M. LECLERC, Mme BURLET-GIROUD.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme BERTHIER, pouvoir à M. ROUVIER ; Madame LETINOIS, pouvoir à Mme LAMY ; M. AUDOUIN, pouvoir à M. DURAND ; Mme COTE, pouvoir à M. MADER ; M. BARRET, pouvoir à M. LECLERC.

Absent :
excusé

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 24

Représentés : 5

Votants : 29

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Commission Communale des Impôts Directs,

Rapporteur : Monsieur Thierry DURAND

Il convient de mettre en place une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

L'article 1650, paragraphe 3, du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Il s'agit donc, suite aux récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID

dans la commune.

Cette Commission, outre le Maire (ou l'Adjoint délégué) qui en assure la Présidence, comprend huit Commissaires, dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Les huit Commissaires titulaires ainsi que les huit Commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux de la Direction Générale des Impôts dépendant du Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction Publique, sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Il est, à ce titre, demandé de veiller que les personnes retenues remplissent les conditions requises, d'indiquer l'adresse des Commissaires proposés et de faire figurer les personnes retenues groupées selon la catégorie des contribuables qu'elles sont appelées à représenter avec indication de la commune du domicile pour les personnes non domiciliées dans la commune.

Mme le Maire propose alors de soumettre la liste suivante :

Titulaires

1. Thierry DURAND
2. Serge GUGLIERMINA
3. Philippe HELOIRE
4. Jean-Paul LEGAL
5. Pascale MONNIER
6. Mohamed RANEBI
7. Bernard MICHAUD
8. Michel CHOTARD
9. Noëlle MAGAUD
10. Dominique SAVIN
11. Vincent VERGUET
12. Grégory ANDRZEJEWSKI
13. Emmanuelle RABANY
14. Jean-Louis ALLINI
15. Noël IGIER
16. Maryline SAUVAGE

Suppléants

17. Stéphane ROUVIER
18. Nadine PIN
19. Laetitia SALAZAR
20. Michèle LETINOIS
21. François BERAUD
22. Aurore PERRIER-GROS-CLAUDE
23. Franck TERRIER
24. Séverine LEBRETON
25. Philippe AUDOUIN
26. Sylvie CHIZELLE
27. Claudine LOISEAU
28. Michelle GILI-TOS
29. Denis BONY
30. Letezzia BURLET-GIROUD
31. Dominique POIRIER
32. Philippe SORNAY



Sachant que le Maire préside la Commission Communale des Impôts.

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider :

- **D'ADOPTER** la liste de contribuables constituée ci-dessus, en nombre double à adresser à la Direction Générale des Impôts – Direction des Services Fiscaux qui nommera, à partir de ladite liste, les huit titulaires et les huit suppléants qui constitueront la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs, sachant que celle-ci est présidée de droit par le Maire.

VOTE	Pour	29	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

La Secrétaire,

**Pour Extrait Conforme,
 Le Maire, Valérie GIRAUD**



Acte certifié exécutoire après
 - *transmission en Préfecture le 28 avril 2026*
 - *publication sur le site internet de la Ville le 28 avril 2026*